

Chers Parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant à Notre-Dame des Champs. Nous vous prions de trouver ci-dessous les explications relatives aux différents frais scolaires demandés pour l'année 2018-2019.

Vous n'ignorez pas la situation pécuniaire inquiétante des écoles à qui la Fédération Wallonie-Bruxelles tient un double discours, celui de la gratuité de l'enseignement, et celui de décrets lui rabotant régulièrement ses ressources.

Pour offrir un cadre et un enseignement de qualité à vos enfants, les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles restent donc limités. C'est pourquoi nous sommes contraints de solliciter votre participation aux frais de scolarité de votre enfant. Ceux-ci sont composés de frais autorisés et de frais volontaires, dont voici le détail. Ces frais sont établis en conformité avec la circulaire 1461 (10 mai 2006).

Notez que le décret institue la possibilité de « mutualisation » de certains frais afin de répartir sur tous la charge de services non obligatoires qui ne pourraient être organisés sans ces contributions.

Suite à une volonté de transparence, tous les frais scolaires réclamés aux parents sont facturés par l'école. L'historique complet de ceux-ci peut être consulté par les parents sur simple demande auprès de l'économat.

1. Les frais obligatoires autorisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Le forfait de photocopies
Il s'agit de toutes les photocopies remises aux élèves durant l'année scolaire. Un montant de 75 € maximum peut vous être réclamé.
- Les activités sportives dans le cadre du cours d'éducation physique
L'infrastructure de notre école et les programmes d'éducation physique nous incitent à organiser à différents moments de l'année des sorties encadrées dans des centres sportifs (escalade, piscine, fitness...) Ces activités sportives ont lieu durant les heures de cours.
- Les activités culturelles au 1^{er} Degré Différencié et en Techniques de Qualification et les activités « Développement et Coopération » des 2^{èmes} années.
Ces activités, obligatoires, permettent de répondre aux programmes de diverses disciplines et sont organisées durant les heures de cours.
Concernant les activités « Développement et Coopération » des 2^{èmes} années, un choix devra être effectué entre des activités culturelles, sportives ou en arts et couture. En fonction de celui-ci, une facture personnalisée sera adressée à l'élève.
- Les activités extérieures
Il s'agit des sorties obligatoires organisées dans le cadre des cours (visites, voyages d'étude, excursions, théâtre, conférences...).

2. Les frais sur base volontaire

Afin de garantir un accueil de qualité tout au long de l'année, que ce soit durant les heures de cours ou durant les temps « libres » que votre enfant passe à l'école, nous veillons à offrir et à organiser un environnement particulièrement attrayant pour tous nos élèves.

- Les activités sportives et culturelles organisées durant les temps de midi
Chaque élève peut, en libre accès, participer à des activités sportives, culturelles ou intellectuelles, **sans payer d'inscription et selon son choix** (football, ping-pong, échecs, couture, théâtre...). Dans un souci d'équité, nous avons choisi de mutualiser les frais inhérents à cette organisation.
- La mutualisation de ces frais permet également la mise en œuvre de projets périscolaires qui nous tiennent à cœur, et qui permettent à certains de nos élèves de se distinguer dans l'une ou l'autre discipline : compétitions sportives inter-écoles, olympiades de mathématiques, concours de version latine, etc.
- Le libre accès au Centre Multimédia (CMM) et à ses services
Dans un esprit visionnaire, depuis plus de 15 ans, notre école investit dans l'achat de livres ainsi que dans les nouveaux moyens de communication. Plus de 16 000 ouvrages, 600 DVD et 25 périodiques sont proposés en prêt, des ordinateurs sont à la disposition des élèves, trois personnes aident à la recherche et à l'accueil... Peu d'écoles disposent d'une telle opportunité !

Le montant total de ces frais pour lesquels nous sollicitons votre participation, calculés à prix coûtant, s'élève à 75 € par an et par élève soit 7,5 € par mois !

Nous nous permettons d'insister sur le fait que ce confort dans l'accueil des élèves n'est possible que grâce à la participation de chaque parent. Nous serions au regret de devoir supprimer l'une ou l'autre de ces activités, faute de moyens financiers nous permettant de les assumer. Participer à ces frais, c'est donner la possibilité à votre enfant, et à ses condisciples, de prendre part à ces activités et de soutenir le principe de mixité sociale.

- Le prêt du livre
Il est possible de louer les manuels scolaires nécessaires de la première à la sixième année au tiers de leur prix d'achat.
- Les livres-cahiers
L'école fournit, à prix coûtant, les livres-cahiers utilisés dans le cadre de certains cours.
- Participation libre au projet d'école
Les subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, calculés par élève, sont inférieurs de plus de 25% selon qu'il s'agisse d'un élève du réseau catholique ou un élève du réseau officiel. Fort de ce constat, nous restons convaincus que la qualité de vie à Notre-Dame des Champs reste un atout majeur dans l'offre d'enseignement particulièrement attrayante que nous proposons.

C'est « en bon père de famille » que nous gérons ce patrimoine de 108 ans, splendide et onéreux héritage de nos prédécesseurs. Nous comptons sur votre solidarité pour nous aider à le maintenir en bon état et l'embellir.